

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 008-1348/15/CC

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pôle Métropolitain de l'Entrepreneuriat pour la mission de préfiguration du pôle de création d'entreprises de la Cabucelle.
DPEATSV 15/13588/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les territoires du Nord de Marseille (13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements) enregistrent depuis plusieurs années les plus forts taux de création d'entreprises, mais également les plus forts taux de défaillance d'entreprises.

L'acte de création est très souvent conduit sans être accompagné par une organisation d'aide à la création (alors qu'elles sont très nombreuses mais généralement situées en centre-ville et donc trop éloignées).

Par ailleurs, le marché privé de l'immobilier d'entreprise est peu adapté aux besoins de ces créateurs. En effet, par suite du manque de maîtrise foncière dans les territoires en difficulté, MPM a incité le secteur privé à réaliser des investissements immobiliers pour permettre l'accueil et le développement d'entreprises. Celui-ci a répondu présent, mais il s'est, en priorité, tourné vers des investissements de bureaux. Or, la très grande majorité des créateurs issus des territoires en difficulté créent des entreprises dans des secteurs d'activités tels le bâtiment, les services à la personne, les services aux entreprises avec comme premier périmètre de chalandise le territoire dont ils sont issus. Ils rencontrent donc souvent une difficulté majeure, celle d'accéder à un local adapté à leurs besoins.

Profitant de l'effet de levier du dispositif ZFU et de l'opportunité du Programme Opérationnel Feder 2007-2013 Axe 4.1, MPM a décidé de réaliser un Pôle de création d'entreprises en ZFU afin de soutenir les porteurs de projet issus de ces territoires.

L'objectif est, d'une part, de proposer des locaux adaptés aux créateurs (petits locaux d'activité en majorité) à des conditions préférentielles (baux précaires, absence ou diminution des cautions et garanties exigées, services adaptés) et, d'autre part, de mettre en place un lieu lisible et de proximité dédié à la création d'entreprises (lieu de permanences, de ressources, de conseil et d'innovation).

L'objectif est de générer 118 créations d'activités et d'emplois par an.

Ce projet vient ainsi coordonner, animer et renforcer les actions existantes sur ces territoires (les deux agents d'amorçage, les réunions d'information collectives sur la création d'entreprise organisées par la Maison de l'Emploi de Marseille, le travail des structures spécialisées dans l'accompagnement à la création....) en permettant d'apporter des réponses adaptées aux créateurs issus de ces quartiers fragilisés.

Il représente pour MPM un investissement total de 6.008.000 euros HT (dont 1.500.000 euros HT de terrassement et dépollution) avec des participations du FEDER (2.640.000 euros HT), de la Ville de Marseille (apport du foncier estimé à 650.000 euros HT), de l'Etat (416.667 euros HT), de la Région PACA (200.000 euros HT) et du Conseil Départemental 13 (200.000 euros HT).

**Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015**

L'animation et la gestion de ce pôle sont confiées à une structure remplissant les grandes missions d'un gestionnaire de pépinière (hébergement d'entreprises, conseil et accompagnement, dynamique territoriale, gestion technique du bâtiment etc. : l'association « Pôle Métropolitain de l'Entrepreneuriat ».

Cette association, créée spécifiquement en juillet 2015 et présidée par Monsieur Patrick Torre a pour objet la gestion collective du Pôle de création de la Cabucelle. Elle sera titulaire d'un bail commercial et supportera les risques financiers et d'exploitation avec le soutien des différentes collectivités territoriales et partenaires institutionnels (Marseille Provence Métropole, le Conseil Départemental, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, la Ville de Marseille, et la Caisse des Dépôts).

Ce bâtiment sera livré et opérationnel en mars 2016.

Pour l'année 2015, l'activité de cette association consistera donc à préfigurer le lancement du pôle de création. Dans ce sens il est envisagé différentes actions visant à anticiper et préparer cette ouverture. Ces actions portent sur :

La communication

→ L'élaboration d'une stratégie de communication visant les publics cibles du Pôle et conforme au business plan.

→ La déclinaison de la stratégie de communication : construction des outils de communication (construction du storytelling, choix d'un nom définitif, création d'un logo et d'une charte graphique, création du site Internet, d'outils WEB 2.0 et de supports de communication : flyers, plaquettes, kakémonos)

→ La déclinaison de la stratégie de communication : premières actions de pré-commercialisation (sensibiliser les prescripteurs, démarrer une représentation du Pôle dans certaines manifestations dédiées à l'entrepreneuriat et à l'emploi etc.)

La préparation de l'équipe :

Recrutement du directeur, réalisation des fiches de poste et préparation de l'équipe

La constitution des partenariats

En amont de l'ouverture les différents partenariats devront être conclus avec le réseau d'appui à la création et développement d'activités pour organiser les permanences, l'évènementiel et la prescription, le pool d'expert, les associations et fédérations d'entreprises, les entreprises locomotives territoire et tout acteur susceptible de contribuer à la réussite du Pôle

Pour 2015 le budget prévisionnel de l'association s'élève à 85 000 euros TTC répartis de la manière suivante :

DEPENSES	2015
Fournitures entretien petit équipement	1 000 €
Fournitures administratives	1 000 €
Total Achats	2 000 €
Assurance des locaux et autres assurances	500 €
Total Services extérieurs	500 €
Prestation de services Informatiques	4 000 €
Honoraires expert-comptable	1 000 €
Honoraires (autres - Expertises juridiques)	10 000 €
Communication/ relation presse	26 000 €
Formation	3 000 €
Missions et déplacements	3 000 €
Réception	6 000 €
Internet/Téléphone	500 €
Téléphones portables	400 €

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Frais postaux /Affranchissements	500 €
Réseaux professionnels	2 500 €
Total Autres achats et charges externes	56 900 €
Total Salaires Bruts	16 417 €
Total Charges sociales	8 361 €
Total Mutuelle	822 €
Total Charges de personnel	25 600 €
TOTAL DES CHARGES	85 000 €
RECETTES	2015
MPM	60 000 €
Conseil Départemental	25 000 €
TOTAL DES RESSOURCES	85 000 €

Pour les années 2016 et suivantes, le compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans s'établit sur la base d'un taux de remplissage des locaux d'activités destinés aux jeunes créateurs, allant de 40 à 70%. Ceci génèrera un besoin annuel en recettes de 160 000 euros pour 2016, 210 000 euros pour 2017 et 190 000 euros pour 2018 et suivantes, nécessitant la participation de MPM et des autres collectivités.

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2015, au lancement du pôle de création de la Cabucelle en apportant à l'association « Pôle Métropolitain de l'Entrepreneuriat » une subvention de fonctionnement d'un montant de 60.000 euros, dont les modalités de versement sont définies dans une convention soumise à l'approbation du Bureau de Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des TPE de Marseille Provence Métropole en leur proposant des locaux et services adaptés ainsi qu'un accompagnement renforcé
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Communauté Urbaine en termes de développement économique et d'emploi et sa cohérence avec la stratégie de développement économique de MPM et le contrat de ville intercommunal, notamment son pilier « développement de l'activité et de l'emploi »

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Article 1 :

Est attribuée d'une subvention de fonctionnement pour 2015 d'un montant de 60 000 euros à l'association « Pôle Métropolitain de l'Entrepreneuriat ».

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2015 de la Communauté Urbaine – Chapitre 67 - Article 6743 « subventions exceptionnelles de fonctionnement aux organismes de droit privé » -Fonction 90 – Sous politique B320

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
Le Président Délégué de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORÉ

Gérard CHENOZ

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER